

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18908 - 73ÈME ANNÉE

## Le chômage continue de faire des ravages

### Plus de 181.000 demandeurs d'emploi à La Réunion

Pour la dernière fois, la DIECCTE et Pôle emploi ont publié hier les statistiques mensuelles du chômage à La Réunion. Ces informations seront désormais rendues publiques une fois par trimestre. Ainsi, il faudra attendre le 25 avril pour connaître les prochains chiffres du chômage dans notre île. Cet espacement de l'information ne règlera pas le problème : le chômage est à un niveau intolérable à La Réunion. Ainsi les chiffres de décembre dernier font apparaître que plus de 181.000 Réunionnais étaient inscrits à Pôle emploi. Voici le communiqué accompagnant ces statistiques.

**F**in décembre 2017, à La Réunion, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 135 780. Ce nombre baisse de 0,1 % sur trois mois (soit -80 personnes). Il progresse de 0,1 % sur un mois et diminue de 0,3 % sur un an.

En France (y compris Drom), ce nombre baisse de 0,7 % sur trois mois (-0,1 % sur un mois et -0,3 % sur un an).

À La Réunion, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C) s'établit à 163 580 fin décembre 2017. Ce nombre augmente de 0,9 % sur trois mois (soit +1 410 personnes). Il progresse de 0,4 % sur un mois et de 1,5 % sur un an.

En France (y compris Drom), ce nombre est stable sur trois mois (stable sur un mois et +2,7 % sur un an).

#### **Demandeurs d'emploi en catégorie A**

À La Réunion, sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 0,6 % pour les hommes (-0,3 % sur un mois et -0,8 % sur un an) et progresse de 0,5 % pour les femmes (+0,5 % sur un mois et +0,2 % sur un an). Sur trois mois, le nombre de deman-

deurs d'emploi en catégorie A diminue à La Réunion de 1,0 % pour les moins de 25 ans (-0,1 % sur un mois et -4,4 % sur un an), de 0,5 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (+0,1 % sur un mois et -1,8 % sur un an) et progresse de 1,3 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (+0,1 % sur un mois et +5,7 % sur un an).

#### **Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C**

À La Réunion, sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C augmente de 0,6 % pour les hommes (+0,1 % sur un mois et +0,9 % sur un an) et de 1,1 % pour les femmes (+0,7 % sur un mois et +2,0 % sur un an).

Sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C augmente à La Réunion de 0,3 % pour les moins de 25 ans (stable sur un mois et -2,0 % sur un an), de 0,4 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (+0,4 % sur un mois et +0,1 % sur un an) et de 2,4 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (+0,7 % sur un mois et +6,8 % sur un an).

#### **Ancienneté d'inscription en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi**

À La Réunion, sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis

un an ou plus augmente de 0,5 % (-0,6 % sur un mois et +1,6 % sur un an) et celui des inscrits depuis moins d'un an augmente de 1,3 % (+1,7 % sur un mois et +1,4 % sur un an).

#### **Entrées et sorties de catégories A, B, C**

À La Réunion, le nombre moyen d'entrées en catégories A, B, C sur les trois derniers mois diminue de 5,0 % par rapport aux trois mois précédents (+1,0 % sur un an).

Sur les trois derniers mois, les entrées pour fin de contrat à durée déterminée (-8,0 %), fin de mission d'intérim (-17,6 %), autre licenciement (-7,9 %), reprise d'activité (-2,8 %) et autre cas (-8,1 %) sont en baisse. Les entrées pour licenciement économique (+7,1 %), démission (+11,5 %) et première entrée (+3,8 %) sont en hausse.

À La Réunion, le nombre moyen de sorties de catégories A, B, C sur les trois derniers mois augmente de 0,3 % par rapport aux trois mois précédents (+0,1 % sur un an).

Sur les trois derniers mois, les sorties pour entrée en stage (-11,3 %) et arrêt de recherche (-5,9 %) sont en baisse. Les sorties pour reprise d'emploi déclarée (+3,0 %), cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (+0,4 %), radiation administrative (+6,3 %) et autre cas (+5,3 %) sont en hausse.

## Route en mer : le coup d'arrêt. L'urgence de relancer la véritable NRL et le train

**Le Conseil d'État a pris un arrêt conforme au droit européen. Depuis le mois dernier, le préfet ne peut plus prendre la décision d'ouvrir une carrière. Le haut fonctionnaire ne peut plus être juge et partie. La responsabilité d'une telle décision revient à une autorité environnementale indépendante. L'enquête publique sur la carrière de Bellevue est suspendue, les autres carrières sont en suspend. Faute de matériaux, la route en mer ne pourra donc pas se faire. Cela confirme l'urgence de relancer les projets alternatifs à la NRL qui étaient lancés et financés en 2010. La priorité est la protection de la population, car plus de 7 ans ont été perdus à cause d'une aventure connue sous le nom de NRL, la route en mer.**

L'arrêt du Conseil d'État est un coup d'arrêt au projet de la route en mer, la route la plus chère du monde selon France2. Le mois dernier, il a retiré au préfet l'autorité de décider d'ouvrir les carrières indispensables à la poursuite du chantier. Cet arrêt résulte de la mise en conformité du droit français avec le droit européen. Il oblige la création d'une autorité environnementale indépendante qui devra se prononcer sur la décision d'ouvrir ou pas les carrières. La première conséquence a été l'abrogation de l'arrêté préfectoral du 17 janvier relatif à l'enquête publique pour la carrière de Bellevue. Le gouvernement appelle à la prudence sur les autres enquêtes publiques réalisées pour des projets analogues, comme la carrière de Bois-Blanc.

Il s'avère donc que pour des raisons de sécurité juridique, il faut tout reprendre à zéro. Or, nul doute que des experts de l'environnement prendront en compte les conséquences sanitaires et environnementales de ces méga-carrières. Cela ne pourra qu'aboutir à l'interdiction d'ouvrir ces gigantesques sites d'extraction, et par conséquent va priver de matériaux le chantier de route en mer. Faute de matériaux, la route en mer ne pourra donc pas voir le jour.

**Pas de carrière,  
pas de route en mer**

Rappelons que le chantier de la route en mer a été lancé sans que les matériaux prévus pour son achèvement aient été prévus. C'est pourquoi la Région et les attributaires du marché ont mis la pression sur

l'État pour qu'il autorise l'ouverture de nouvelles carrières. Ces dernières sont des projets sans précédent à La Réunion. Elles doivent couvrir une superficie de plusieurs dizaines d'hectares, et une profondeur de plusieurs dizaines de mètres. L'usage d'explosifs est prévu, tandis que les incessantes rotations de camions entre ces sites et le chantier de la route en mer augmentent l'insécurité routière. À cela s'ajoutent les risques sanitaires pour les riverains de ces carrières.

Jamais sans doute dans l'histoire de La Réunion, un projet n'a suscité une telle opposition. Face à la menace de l'ouverture d'une carrière à Bois-Blanc, notre île a vécu sa plus grande manifestation pour la protection de l'environnement. À deux reprises, des milliers de personnes ont réalisé une chaîne humaine pour montrer leur détermination. Les défenseurs de l'environnement n'excluent pas d'autres actions. En effet, la dynamique est dans leur camp après l'annonce par le gouvernement de l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes. Ils ont conscience que la lutte paie, et qu'il est possible grâce à la force de la conviction de faire reculer les intérêts des multinationales qui viennent profiter des fonds publics mis à disposition de la Région par les contribuables.

**La Région responsable  
de 7 ans de retard**

Sous le coup de cette décision du Conseil d'État, la Région Réunion met en avant des questions de sécurité. Or, c'est justement la responsabilité des élus qui ont voté pour la route en mer qui est engagée. En

2010, deux projets étaient en cours pour régler définitivement le problème de la sécurisation de la liaison entre Saint-Denis et l'Ouest de La Réunion. Il s'agissait du tram-train dont les premières emprises avaient été réalisées, et d'une véritable nouvelle route du littoral, bien moins consommatrice de matériaux.

Si le Protocole de Maignon signé en 2007 avait été respecté, et si les fonds obtenus par Paul Vergès avaient été utilisés pour mener à bien ces deux projets, ils seraient déjà réalisés. Au lieu de la route du littoral actuelle, les Réunionnais auraient déjà le choix entre le tram-train, et la NRL pour aller de l'Ouest vers le Nord et inversement, et cela sans craindre les chutes de pierre et les effondrements de falaise. Aujourd'hui, ils ne peuvent que constater que la digue n'avance pas, et donc que la route en mer se résume à la plus coûteuse opération publicitaire de l'histoire de La Réunion, car au final c'est un viaduc inutilisable.

L'éboulement spectaculaire sur la route de Cilaos hier matin peut tout à fait se produire sur la route du littoral. Il est donc urgent de relancer les projets prévus pour sécuriser au plus vite la liaison entre Saint-Denis et La Possession. Plus de 7 ans ont déjà été perdus dans les travaux indispensables à la protection des dizaines de milliers d'usagers qui passent sur la route du littoral. Il est temps de mettre fin à un chantier qui vient de subir un nouveau coup d'arrêt, et d'utiliser l'argent public comme il devait l'être à l'origine : pour un tram-train et une véritable nouvelle route du littoral.

**M.M.**

Edito

# Du péril imminent au péril permanent

**S**aint-Joseph, Saint-Pierre, l'Etang Salé, Petite île et Le Tampon : dans ces communes, les maires ont pris des arrêtés de péril imminent à la suite des dégâts de pluies apportées par Berguitta. Cet arrêté oblige des dizaines de familles à évacuer leur maison qui menacent de s'effondrer à la suite des dégâts des eaux. Les ravines ont débordé, et elles ont emporté des masses de terre, plaçant ces maisons en équilibre sur la rive.

Ces décisions posent une fois de plus la question de l'aménagement du territoire et de la protection de la population. Dans sa conférence de presse de mardi, le PCR a mis en évidence le manque d'entretien des ravines. Obstruées par des végétaux et des débris, leur cours est perturbé, l'eau des pluies s'accumule puis se libère d'un coup. Ces volumes considérables ne peuvent être arrêtés, et se fraient un chemin quelquefois en dehors du lit naturel, ce qui amplifie les dégâts.

Se pose alors la question de l'indemnisation de ces familles. Elles vont être obligées de reconstruire. Elles doivent donc avoir les moyens d'avoir une maison qui soit définitivement à l'abri des dégâts des eaux. À cette tâche s'ajoute celle de prévoir où vivront les 200.000 habitants supplémentaires que La Réunion accueillera dans les 20 prochaines années. Il est clair qu'il faut éviter toute exposition de ces nouvelles habitations aux dégâts des eaux et à la montée du niveau de la mer. Ne pas tenir compte de ces données, c'est confronter des dizaines de milliers de familles à un péril permanent.

*J.B.*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## Etude sur le patrimoine des Réunionnais

# Le Livret A, patrimoine des pauvres

L'INSEE a présenté hier une étude sur la patrimoine des Réunionnais. Publiée dans le numéro d'INSEE Analyses, elle souligne les inégalités de patrimoine entre les différentes classes sociales. Elle note par exemple qu'à La Réunion, une famille de cadre sur trois met un logement en location. En France, cette proportion n'est que de un sur cinq. Le Livret A est la principal patrimoine des pauvres, or son taux d'intérêt est inférieur à 1 %. Voici le communiqué accompagnant la publication de cette étude.

**E**n 2015, quasiment tous les ménages réunionnais détiennent du patrimoine. Malgré des niveaux de vie bien plus faibles à La Réunion qu'en métropole, seulement 8 % des ménages réunionnais ne possèdent aucun patrimoine contre 6 % des ménages métropolitains.

### Plus de ménages modestes propriétaires de leur logement qu'en métropole

À La Réunion, plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur logement en 2015. Comme en métropole, être propriétaire de son logement dépend des ressources du ménage. Ainsi, les ménages dont le principal apporteur de ressources est inactif non-retraité, ouvrier ou employé sont moins souvent propriétaires de leur logement. Cependant à La Réunion, les donations et héritages permettent plus souvent de devenir propriétaire qu'en métropole. Les ménages réunionnais les plus modestes sont donc davantage propriétaires que les ménages modestes de métropole.

### Le livret A, mode d'épargne favori des Réunionnais

En 2015, trois ménages réunionnais sur quatre ont placé de l'argent sur un livret d'épargne. La proportion est la même chez les ménages les plus modestes. Parmi ces livrets d'épargne, le livret A ou Bleu conforte sa place de favori des Réunionnais : 68 % des ménages en possèdent un, soit 7 points de plus qu'en 2010.

### Une aversion marquée pour les produits financiers peu liquides ou risqués

Plus les produits financiers sont risqués et peu liquides et plus les Réunionnais s'écartent des comportements d'épargne de la métropole : 11 points de différence pour le taux de détention d'un livret d'épargne, 13 points pour celui d'un produit d'épargne-logement, 19 points pour celui d'une assurance-vie, 21 points pour celui des autres produits financiers tels que les valeurs mobilières ou l'épargne salariale.

L'assurance-décès dite volontaire est le seul actif patrimonial plus fréquemment détenu à La Réunion qu'en métropole. Ainsi 19 % des Réunionnais épargnent chaque mois pour anticiper les frais d'organisation des rites funéraires et des veillées.

### Davantage de logements mis en location chez les ménages les plus aisés...

14 % des ménages réunionnais détiennent un ou plusieurs logements dans lequel ils ne résident pas de manière permanente. Très peu de ces logements sont utilisés à titre de résidence secondaire ou de pied-à-terre : seulement 1 % des ménages réunionnais possèdent une résidence secondaire contre 6 % en métropole. En revanche, l'investissement locatif est aussi fréquent à La Réunion qu'en métropole : un ménage sur dix possède un logement qu'il a mis en location. Chez les cadres et les professions libérales, c'est un ménage sur trois,

contre un ménage sur cinq chez les cadres de métropole. Il existe en effet des avantages fiscaux spécifiques à l'immobilier dans les Outre-mer, tandis que les cadres venus de métropole mettent souvent leur ancienne résidence principale en location.

### ... mais moins de propriétaires et moins de produits financiers

En revanche, les cadres réunionnais sont moins souvent propriétaires de leur résidence principale et détiennent moins souvent un produit financier que les cadres résidant en métropole.

À La Réunion comme en métropole, les ménages qui possèdent plus souvent des actifs financiers restent cependant ceux dont le principal apporteur de ressources est cadre ou exerce une profession libérale. Par exemple, les ménages cadres ont trois fois plus souvent une épargne-logement que les ménages ouvriers, deux fois plus d'assurance-vie, assurance-décès volontaire ou épargne-retraite.

## Avec une trésorerie de 24 millions d'euros, la direction veut licencier 36 travailleurs avec des indemnités minimales

# Profilage : les représentants du personnel votent contre le plan de licenciements

La bataille continue à Profilage, filiale d'ArcelorMittal à La Réunion. La DIECCTE a trois semaines pour homologuer le plan de licenciements présenté par la direction. 36 travailleurs sont menacés par le chômage. Le Comité d'entreprise et le CHSCT ont voté contre ce plan. Ils affirment preuves à l'appui qu'il est possible d'indemniser entre 75.000 et 80.000 euros un travailleur menacé de licenciement. Ils s'appuient sur les conclusions d'un expert qui évalue à 24 millions d'euros la trésorerie de Profilage. Un autre expert a mis quant à lui en évidence les discriminations subies par les Réunionnais dans cette entreprise, au profit d'une direction composée de cadres venus de France.

**L**es travailleurs de Profilage, filiale d'ArcelorMittal à La Réunion, continuent la bataille pour faire respecter leurs droits. La direction a présenté son PSE, c'est un plan de licenciement qui est maintenant dans les mains de la DIECCTE qui a trois semaines pour se prononcer. La lutte a permis de faire passer de 40 à 36 le nombre de travailleurs ciblés par les licenciements. Ce plan a lieu dans une entreprise qui a accumulé 24 millions d'euros de trésorerie, qui rapportent plus de 200.000 euros d'intérêt par an. C'est ce qui ressort du rapport d'un expert indépendant du cabinet Marciano mandaté par les représentants du personnel.

### Travailleurs réunionnais discriminés

Un autre expert, du cabinet Sextant, met en évidence une discrimination subie par les travailleurs réunionnais. Sur la base notamment de l'accès à la formation, il constate que les encadrants venant de France sont privilégiés. Ainsi les travailleurs de la production n'ont pas droit à un maintien de leur employabilité, faute de formations adéquates.

Les travailleurs revendiquent une indemnité supra-légale de 30.000 euros par travailleurs. Cela fait passer le montant pour chaque travailleur licencié à 75.000 euros minimum. Pour la délégation unique du personnel (DUP) cette somme supplémentaire de 30.000 euros représente un minimum pour des salariés qui

ont créé de la richesse dans cette entreprise pendant plus de 20 ans. C'est la sueur de ces travailleurs qui a permis à la filiale d'ArcelorMittal d'accumuler une trésorerie de 24 millions d'euros, produisant plus de 200.000 euros d'intérêts par an. Cette somme fait voler en éclat la thèse de la direction, selon laquelle des économies sur les salaires sont nécessaires pour acheter une nouvelle machine. Ces indemnités supra-légales ont aussi pour but d'aider les travailleurs à solder leurs crédits, car s'ils sont au chômage, ils ne pourront plus faire face à leurs engagements financiers.

De plus, le prévisionnel pour 2019 estimé par l'expert du cabinet Marciano fait apparaître un résultat négatif. Ceci va à l'encontre de l'objectif d'un PSE qui a pour vocation d'améliorer la situation financière d'une entreprise qui y a recours.

Les propositions de reclassement ne sont pas non plus à la hauteur. Elles font état d'emplois en Afrique du Sud ou au Portugal. Pendant deux mois, les travailleurs percevaient leur salaire de La Réunion, puis seraient alignés sur la norme locale, soit bien en-dessous de leurs revenus actuels.

Sur la base de cette analyse, le Comité d'entreprise et le CHSCT ont voté contre le PSE présenté par la direction. Ils ont également adressé ces remarques à la DIECCTE.

Les contre-propositions au plan de la direction ont été présentée hier midi à l'ensemble des salariés du site du Port.

La DUP constate que la direction reste intransigeante. Si son plan n'est pas homologué, elle fait peser la menace d'un licenciement de tous

les travailleurs de Profilage, soit plus de 80 travailleurs.

### L'espoir d'une SCOP

Rappelons que la filiale d'ArcelorMittal comprend un atelier d'huissierie. Ce dernier fabrique un produit indispensable à la réhabilitation des logements sociaux, il s'agit d'un adaptateur permettant de poser une porte à serrure trois points sans avoir à casser le mur. C'est précisément cet atelier que la direction d'ArcelorMittal veut fermer. Comme la demande continuera d'exister, les produits seront importés.

Les travailleurs portent un projet de SCOP pour reprendre cette activité. Les indemnités supra-légales de 30.000 euros par personne permettront de constituer le capital de départ. Il est possible de créer immédiatement 11 emplois, avec donc un capital de 330.000 euros. Mais pour faire passer son plan, la direction menace de retirer les machines, et le stock de matière première.

Les travailleurs n'excluent pas de passer à l'action au cours des trois semaines à venir.

**M.M.**

## Charles Angrand et Joris-Karl Huysmans (1848-1907)

“ En peinture, le mot n'existe pas”, fait figurer en majuscules, à l'huile, sur une toile de 60, un artiste contemporain. Hésitations, atermoiements. Certains objectent qu'il ne s'agit pas d'une 'peinture', au sens plein et artistique du terme – à moins que ce ne soit pas des mots, mais un entrelacement plus ou moins harmonieux de couleurs et de formes - et au fond, peu importe le sens... Toujours est-il qu'en peinture, le mot n'existe en effet pas, comme la pipe, nous rappelle Magritte, qui sur une toile n'en est pas une, mais une représentation de pipe - ce qui n'est pas la même chose. Il est vrai toutefois et ironiquement que l'artiste se servait aussi de mots pour l'exprimer.

Convenons avec l'universitaire Aude Jeannerod que “Les arts plastiques, témoins de l'universelle analogie, mobilisent un réseau de correspondances dont l'économie particulière ne peut être rendue en mots”.

À une époque où la représentation de l'art n'a jamais été plus médiatisée, et où les manifestations artistiques n'ont fait jamais l'objet d'un tel battage, ce fractionnement, cette distorsion entre deux expressions de biais et de subjectiles différents, plus encore quand celui-ci converge vers celui-là, provoque une méfiance certaine de la part des artistes plastiques. Angrand en témoigne.

Une lettre adressée au peintre Maximilien Luce en date du 10 mars 1924 reconnaît : “Je pense comme vous que tous ces gars qui font des papiers fort inutiles : ils n'ont pas l'éducation de l'œil - et se réfugient dans la littérature. Ils entrent dans le maquis où ils buissonnent des phrases.” Pour conclure : “Faut lire Salmon pour juger de la sottise où ils arrivent”...

-Désabusement tardif d'un artiste né au siècle précédent dépassé par son époque qui reniait une critique qui ne lui était pas favorable ? Constante plutôt, puisque dès 1898, le néo dénonce dans une lettre à Charles Frechon, la critique d'art qui “voit la peinture en littérateur - et ils en sont tous là”, pour en excepter sitôt fait l'article qu'il vient de lire dans le journal l'Écho de Paris : “cette fois l'étude était de main d'analyste (précise-t-il). Je l'ai très appréciée”. L'auteur de ce papier qui détaillait la Descente de Croix

de Quentin Metsys, n'était autre que celui qui évoquait ses toiles accrochées aux Indépendants onze ans plus tôt : l'écrivain et salonnier Joris-Karl Huysmans.

L'ambiguïté du positionnement face à la littérature d'art exprimée ici n'est pas le seul fait d'Angrand, elle est partagée par les artistes de la génération précédente : Pissarro à l'endroit de Huysmans hésitait entre la satisfaction d'avoir trouvé un juste juge et la crainte qu'il ne s'agit que d'un “littérateur”. Gauguin, lui, il estimait que le critique se trompait “d'un bout à l'autre”...

La tension entre le texte et l'image, entre le critique qui parle de l'image et l'auteur de l'image, entre le discours et la praxis, trouvait son apogée en 1878, lorsque la querelle versa sur les planches d'un tribunal, comme ce fut le cas à l'occasion du procès que le peintre Whistler intenta au critique Ruskin pour avoir déclaré qu'une de ses toiles était un “pot de peinture jeté à la face du public”. Angrand quand il visite au Luxembourg en juin 1905 l'exposition consacrée au peintre anglais, n'est pas sans ignorer l'affaire, alors que Mallarmé avait traduit 10 années au préalable la conférence “Ten O'Clock” par laquelle l'artiste stigmatisait la critique qui “dégrade l'art en y voyant une méthode pour aboutir à un effet littéraire”.

Un focus sur la Correspondance de quarante années montre néanmoins qu'Angrand est en quête constante de littérature d'art. S'il collecte les articles qui couvrent ses travaux, comme il s'en ouvre à son ami Dezerville, en 1899 où il évoque son “bloc de feuilles”, - lettré, il n'en est pas moins sensible aux écrits qui portent sur l'esthétique.

Parmi les articles de presse collectés, certains montrent en creux les échanges qu'il eut avec les journalistes. Parmi eux, un certain nombre lui sont acquis, les critiques amis : Jean Le Fustec, Napoléon Roinard, Gustave Kahn, Félix Fénéon, Christophe.

Le journalisme d'art alimente sa réflexion et les échanges qu'il entretient avec ses camarades, comme elle influe sur la maturation de son travail.

L'appétence qu'il manifeste à cette lecture ne se cantonne pas qu'aux publications ou aux articles spécialisés : la liste d'abonnés au trimestriel de Paul Fort, “Vers et prose (Défense et illustration de la

haute littérature et du lyrisme en prose et en poésie)”, qui publie Claudel, Barrès, Francis James, Paul Adam ou Jean Moréas, le fait figurer à deux reprises au moins, en septembre 1905 et mars 1907, et montre que la littérature vers laquelle son goût tendait, la symboliste, constituait un des ferments de sa création artistique.

Le nom de Huysmans réapparaît dans la Correspondance publiée de l'artiste, outre le courrier de début mars 1898 à Charles Frechon, deux ans plus tard, en mai 1900, dans une lettre adressée à Paul Signac par laquelle Angrand détaille l'avancée de son rideau de scène de la salle des fêtes de Saint-Laurent. Il finit sa lettre par un mot de Huysmans : « Voilà enfin l'occasion de vous rappeler nos études d'antan : les voiles blanches en vue du pont, sur l'eau bleue et que Huysmans frappé à la rétine disait de vous joliment : il emmarseille Asnières !! ». Citation extraite de l'article de “La Revue Indépendante” par lequel Huysmans couvrait l'exposition de la Société des artistes indépendants de 1887, où Angrand avait accroché 4 œuvres (un Coin de ferme, Le Paysan, L'Inondation à la Grande Jatte et l'Accident) aux cimaises du Pavillon de la Ville de Paris.

Après la publication d'A Rebours, Huysmans abandonne progressivement ses comptes rendus de salon au profit d'essais et de “transpositions d'art”, il renoue comme l'indique Dario Gamboni avec les ‘croquis et eaux fortes’ d'après les maîtres hollandais par lesquels il se propose de montrer que ‘la plume peut lutter avec le pinceau et même donner mieux’, comme il le reconnaît dans une lettre à Marcel Battilat. C'est l'enjeu de l'article portant sur le triptyque de Quentin Metsys.

*Jean-Baptiste Kiya*

## Che Guevara, apôtre des opprimés -4-

# Che Guevara : une figure internationale

**Le cinquantième anniversaire de l'assassinat du Che en Bolivie le 9 octobre 1967 offre l'occasion de revenir sur le parcours du révolutionnaire cubano-argentin qui a dédié sa vie à la défense des « Damnés de la terre ».**

### **Quel rôle a joué le Che dans le soutien aux peuples en lutte ?**

Le Che, au nom de la Révolution cubaine, a apporté son soutien à tous les mouvements anticoloniaux à travers le monde, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. La lutte pour l'émancipation humaine devait être globale et chaque progressiste devait lui apporter son concours. La théorie révolutionnaire du « foco » du Che consiste à lancer une guerre de guérilla sans forcément attendre que toutes les conditions subjectives (organisation du peuple, syndicats puissants, prédisposition à la lutte) soient réunies pour cela. Les conditions objectives (misère, pauvreté, exploitation, oppression) étaient réunies partout. Le but est de déclencher, par cette guerre de guérilla, un soulèvement des masses. L'action de guérilla devait avoir lieu dans les campagnes. Le guevarisme est la rupture de l'ordre ancien par la lutte armée. Il se base sur l'anti-impérialisme et le marxisme. Selon lui, si les conditions objectives sont réunies, la guerre de guérilla peut créer les conditions subjectives pour renverser l'ordre établi et édifier une société socialiste.

### **Que signifiait l'appel du Che « créer deux, trois... plusieurs Vietnam » ?**

Pour le Che, la solidarité avec la lutte du peuple vietnamien pour la liberté, aux prises avec l'impitoyable impérialisme étasunien, devait être la priorité de tous les révolutionnaires. Le Vietnam menait la bataille la plus rude contre les Etats-Unis. Pour affaiblir l'impérialisme, il fallait ouvrir des mouvements de lutte armée dans tout le Tiers-monde et contraindre ainsi l'ennemi à diviser ses forces.

### **Quel était le pacte moral entre le Che et Fidel Castro ?**

Lors de leur première rencontre au Mexique, le Che, en s'unissant à la troupe du Mouvement 26 Juillet, avait demandé à Fidel Castro de pouvoir quitter le groupe une fois le triomphe obtenu à Cuba, afin de lancer un mouvement révolutionnaire en Argentine. Fidel Castro était résolument opposé à un départ du Che car c'était un dirigeant central de la Révolution. Mais pour lui, la parole donnée était sacrée. Les conditions indispensables au lancement d'une lutte armée en Argentine n'étaient pas réunies et Fidel Castro ne souhaitait pas risquer inutilement la vie du Che.

En attendant de créer ces conditions, Fidel Castro propose au Che d'aller au Congo où existe un mouvement révolutionnaire. L'histoire est connue et relatée dans le journal

du Che au Congo : c'est un échec cuisant en raison du manque de discipline des combattants et de la conduite des chefs qui préféraient vivre dans le luxe de la capitale au lieu d'affronter les inclémences de la guérilla à la tête de leurs hommes.

En 1965, Fidel Castro rendit publique la lettre d'adieu du Che, car de nombreuses rumeurs circulaient à son sujet. Après l'échec du Congo, Fidel lui proposa de rentrer se préparer à Cuba en vue de sa prochaine entreprise en Bolivie. Après de maints efforts, il parvint à convaincre le Che de retourner à La Havane, car ce dernier était réticent à l'idée de réapparaître à Cuba après la lecture de sa lettre d'adieu. Il revint secrètement à Cuba dissimulant son visage sous un déguisement qui se révélera très efficace.

**Salim Lamrani**

Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris IV-Sorbonne, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de La Réunion, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis.

Son nouvel ouvrage s'intitule Fidel Castro, héros des déshérités, Paris, Editions Estrella, 2016. Préface d'Ignacio Ramonet.

Page Facebook : <https://www.facebook.com/SalimLamraniOfficiel>

## In kozman pou la rout

### « In pé i amar lo kèr dsi mon zanimò »

Zot i koné souvan défoi néna désèrtin la anvi in n'afèr ou néna. Kisoi in zanimò bien korporé, kisoi in gayar mézon out famiy la kado aou, kisoi mèm out madam sirtou si èl lé plézab é si èl i port zano béni dsi son doi. L'anvi, la zalouzi, lo dézir sa sé bann santiman dir pou kontrolé. Mi koné in jenn marmaye, sa lété amouré konm in shien pou in po d'patat pou in madam maryé é si tèlman amouré son famiy té i pans demoun l'avé aranj ali. Tan k'a lo marmaye li l'avé konm la pépie : pi l'anvi d'manzé, dolo in dégou mèm, nuit konm zour li té i pans madam la. Kan in n'afèr konmsa i ariv, pa toultan mé rant rant na konm in mové l'èr dan lé zalantour é movèz shoz i tard pa pou arivé. Si bann pon té kapab rakonté sak zot la vi, é sak la éspas l'androi zot i lé, zot noré dé shoz pou dir. Pars amar lo kèr avèk in n'afèr d'moun i fé pa bien pèrone. Alé ! Mi lèss azot roflèshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

# Oté

## La Rényon, néna son bann tandon d'achille é lo kou lé mortèl l'androi la !

*Mésyé, mé dam é médmoizèl, Bèrguitta l'ariv konm in kékshoz insignifian : zordi li tonm tanpète, domain tanpète modéré, apré d'mi for tanpète, i kék z'èr la batiz ali siklone. Momandoné in pé la ziska pansé li téi sava fer pshitt dann lo la mèr.*

*Antansyon la météo, té i koné pou son par sak téi sar éspasé si tèlman z'ot afèr lété bien kalkilé. Solman, antansyon, zot i koné dsi l'internet néna in bonpé kalité la météo zis la lang i kal anou pou suiv tousala. Pars pèrsone i tronp pa d'apré sak i péré mé la météo Maurice néna son prop l'analiz, lo météo frans néna la syène, lo météo l'amérok li osi li tourn son fime, épi lé zot galman.*

*Mé oila : si in moun sé in kapor é si la maladi la zamé abate ali kansrédi in pti pé, in maladi i ariv é li brann mèm pa. Mé si in moun lé afayi, é si in nouvo maladi konm in kour d'avant, in révolisyonn vèr, in tanbav karo épi d'ot ankor sa i atak ali é bin i lèss aoli dann in mové zéta.*

*Ni pé dir La Rényon té in p ékonm sa/ Lé vré késtyonn mortalité la pa rafal in bonpé zis inn d'apré sak i di mé a natir maltrété par in bann san konprann lété fine atak é kan la natir lé ataké sé la lo konsékans lé pa bon pou li.*

*Mi sort aprann dann plizyèr komine néna désèrtin z'androi i fo demoun i lèv l'ankr pars néna danzé san tardé. Biensir demoun i konpran pa in n'afèr konmsa : dann atan z'ot gro momon lété déza konmsa, dann tan zot défin gro papa mèm to, dopi in bann zénérasyon lé konmsa alor pou kosa néna danzé. Danzé out papa ! Danzé out momon ! Moin moin lé pa an danzé pou mon par.*

*Mé élas, Ménélas, mon kèr lé an filas, in natir maltrété i afayi é kan li afayi sé lo moun li mète an danzé. Banna i pran bann z'arété é si ou lé pa kontan ou néna k'a pran Konstan. Sé sak ni aprann pou in bann komine dann sid. Mé lé zot ? lé zot osi néna z'ot tandon d'Achille é lo kou lé mortèl sète androi la.*

Justin